

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ampliation certifiée conforme
La Secrétaire générale du Gouvernement



Claire LANDAIS

Décret du 19 juillet 2021

complétant le décret 15 juin 2020 portant convocation du Parlement en session extraordinaire

NOR : HRUX2121563D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre,

Vu les articles 29 et 30 de la Constitution,

Vu le décret du 14 juin 2021 portant convocation du Parlement en session extraordinaire,

Article 1^{er}

L'ordre du jour de la session extraordinaire du Parlement convoquée par le décret du 14 juin 2021 susvisé est complété par l'examen du projet de loi relatif à la gestion de la crise sanitaire et du projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Article 2

Le Premier ministre est responsable de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 19 juillet 2021

SIGNE : Emmanuel MACRON

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

SIGNE : Jean CASTEX